

Affichage le 18 septembre 2023

VILLE DE MAISONS-LAFFITTE  
78605 Cedex – YVELINES

DÉCISION

N° 2023 / 133

CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRÉCAIRE  
LOGEMENT SIS 4 BIS RUE DE LA PASSERELLE

Le Maire de Maisons-Laffitte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires qui relèvent normalement de l'Assemblée Communale ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Maisons-Laffitte a pris à bail auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF), dans le cadre d'une convention de mise à disposition en date du 29/10/2018, courant du 01/11/2018 au 31/10/2020 prolongée par avenant n° 2 jusqu'au 31/10/2024, une maison d'habitation sur 4 niveaux, de type F4 avec combles aménagées, jardin et remise, sise 4 bis rue de la Passerelle à Maisons-Laffitte (78600) ;

CONSIDÉRANT que ces locaux sont mis à la disposition de l'association SOLIDARITE LOGEMENT MAISONS MESNIL ;

CONSIDÉRANT cependant que, ce bien faisant partie intégrante du périmètre d'action foncière dit « Rue de la Passerelle » objet d'une convention entre la Ville et l'EPFIF, il ne peut être mis à disposition uniquement le temps pour l'EPFIF d'assurer la maîtrise foncière dudit périmètre ;

CONSIDÉRANT, en conséquence, que la Ville de Maisons-Laffitte entend consentir à l'association SOLIDARITE LOGEMENT MAISONS MESNIL une convention d'occupation à titre précaire et gratuit, à compter du 01/11/2022, pour une durée de 2 ans, applicable auxdits locaux ;

DÉCIDE

**1 – DE SIGNER** une convention d'occupation à titre précaire et gratuit, au profit de l'association SOLIDARITE LOGEMENT MAISONS MESNIL, concernant la maison sise 4 bis rue de la Passerelle à Maisons-Laffitte, pour une durée de deux ans à compter du 01/11/2022, non renouvelable tacitement.

**2 – DE CHARGER** le Directeur Général des Services et le comptable assignataire de l'exécution de la présente décision.

Fait à Maisons-Laffitte, le 15 septembre 2023



Le Maire,

Jacques MYARD